

**Province de Québec
Municipalité du Canton Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 23 avril 2018, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 17h00.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Benoît Couture Gilles Gauvreau Manon Côté

Sont absents : les conseillers Steve Leblanc, Dominic Lapointe et Rémi Beauchesne.

Les membres présents forment le quorum.

2018-04-67 Entente avec Desjardins pour le maintien du service au comptoir jusqu'en 2026

CONSIDÉRANT la décision de la Caisse Desjardins des Bois-Francs de retirer le guichet automatique du point de services de Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a été tenue le 18 avril impliquant des élus de la municipalité du Canton de Ham-Nord, le maire de Saints-Martyrs-Canadiens, la mairesse de Notre-Dame-de-Ham ainsi que M. Benoît Bélanger, DG de la Caisse Desjardins des Bois-Francs, rencontre au cours de laquelle les acteurs rassemblés se sont concertés afin de trouver ensemble des solutions qui conviennent le mieux aux besoins des membres Desjardins de notre région;

CONSIDÉRANT QUE les discussions menées lors de cette rencontre ont permis d'en arriver à une entente de partenariat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord, ayant reçu l'appui des municipalités voisines, conclue une entente de partenariat avec la Caisse Desjardins des Bois-Francs, entente en respect des éléments discutés lors de la rencontre du 18 avril 2018 et ayant comme objectif d'offrir des solutions qui conviennent le mieux aux besoins des membres Desjardins de notre région;

DE NOMMER M. François Marcotte, maire, et M. Mathieu Couture, Directeur général, comme signataires autorisés de la municipalité du Canton de Ham-Nord de l'entente de partenariat avec la Caisse Desjardins des Bois-Francs.

Le maire lève l'assemblée à 17h20.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.